Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260402-CM2604_12A-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-sept mars, par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Patrick CLEMENT, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, Mme Sandrine LE FEUR, M. Ewen ROGER, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Régis MERAL (pouvoir à Alain KIFFER), Mme Anne-Claire DELMAS (pouvoir à Corinne ANDREO), Mme Viviane LE BIHAN (pouvoir à Yvon POULIQUEN).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Quorum : 14

Céline DARBOUX a été élue secrétaire de séance.

OBJET : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES, CODE CM2604_12A

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget communal,
Vu l'élection des Maire, adjoints de la commune nouvelle de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER en date du 21 mars 2026,
Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,
Considérant que la strate de population de la commune, autorise les montants maxima suivants :

FONCTION	INDEMNITE BRUTE
MAIRE	55.7% de l'indice 1027
ADJOINTS	21.38% de l'indice 1027
Enveloppe maximale autorisée	183.98% de l'indice brut 1027 (IM 835) *soit une enveloppe maximum de 7562.53€ bruts mensuels*

Considérant que le nombre d'adjoints au Maire a été fixé à 6, dans la limite de 30 % du nombre de conseillers municipaux au nombre de 27,

Considérant que pour une bonne administration, il est proposé de désigner quatre conseillers municipaux délégués, par arrêté de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260402-CM2604_12A-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 43 % de l'indice brut 1027,

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire adjoint au taux de 12,5 % de l'indice brut 1027,

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué au taux de 7.13 % de l'indice brut 1027

Les indemnités pourront être versées à compter de la date des arrêtés de délégation rendus exécutoires. Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.
Tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal (article L 2123-20-1 du CGCT) :

FONCTION	% Indice 1027
Maire	43%
1er Adjoint	12.5%
2ème Adjoint	12,5%
3ème Adjoint	12,5%
4ème Adjoint	12,5%
5ème Adjoint	12,5%
6ème Adjoint	12.5%
Conseiller délégué	7.13%
Conseiller délégué	7.13%
Conseiller délégué	7.13%
Conseiller délégué	7.13%
Enveloppe actuelle :	146.52%

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 2 avril 2026,

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Céline DARBOUX, secrétaire de séance

